

Un service initié par :



en partenariat avec :



avec le soutien technique :



Renseignements

Ergothérapeute :

Marine LÉBOULANGER

Tél. : 06 77 56 41 94

E-mail : marine.leboulanger@centich.fr

Standard :

Tél. : 02 41 73 98 78

Site : centich.fr

La maison bleue 41 :

Adresse : 32.4 av. du Maréchal Maunoury
41 000 BLOIS



vyv³ | Pays de la Loire



VVV³ Pays de la Loire, pôle Accompagnement & Soins, Union de mutuelles de livre III immatriculée au répertoire Sirene sous le numéro 775 609 621. Soumise aux dispositions du livre III du Code de la mutualité. Siège social : 67, rue des Ponts-de-Cé - 49028 Angers cedex 01.



Ne pas jeter sur la voie publique - Document imprimé en France - Photos : Getty Images.

LA TECHNICOÛTHEQUE POUR LES ENFANTS

DES AIDES TECHNIQUES ET DES SOLUTIONS
POUR FAVORISER ET MAINTENIR
L'AUTONOMIE AU QUOTIDIEN



Qu'est-ce que la Technicothèque ?

La Technicothèque permet l'acquisition, l'installation et l'appropriation de matériels et d'aides techniques ou numériques pour les enfants en situation de handicap. L'objectif : favoriser l'autonomie, la sécurité et améliorer la vie quotidienne de l'enfant et de sa famille.

Quels services ?

- **Une évaluation des besoins**
Essai à domicile et préconisations des aides techniques par un ergothérapeute.
- **Une aide à la prise en main**
Installation et assistance à l'utilisation.
- **Un accompagnement administratif**
Conseil et orientation pour la constitution des dossiers.
Recherches de financements complémentaires et suivi du dossier.
- **Proposition de tiers payant pour l'achat des aides techniques**
Avance de fonds et personnalisation des modalités du remboursement du reste à charge.

Pour qui ?

La Technicothèque enfants s'adresse aux enfants de 0 à 18 ans en situation de handicap et domiciliés dans le département de Loir-et-Cher, leur famille et les équipes médico-sociales qui les accompagnent au quotidien.

Comment ?

Adressez-vous à la Maison Départementale de l'Autonomie du Département de Loir-et-Cher.

34 av. du Maréchal Maunoury
41000 BLOIS
mdphenligne@departement41.fr

Quels matériels ?

Toutes les aides matérielles sont concernées comme les aides à la mobilité, l'alimentation, la toilette, la communication, la scolarité...



Nos engagements

- Garantir l'accès et l'usage des aides techniques
- Traiter les demandes sans discrimination sociale ou économique
- Proposer un accompagnement gratuit

Et vous ?

Vous vous engagez à rembourser le reste à charge des aides techniques préconisées.

Dans une démarche basée sur l'économie circulaire, vous êtes invité à restituer le matériel non utilisé ou qui ne serait plus adapté à vos besoins pour qu'il soit mis à disposition d'autres bénéficiaires.